

Montreuil, le 5 septembre 2007

La Direction Générale de Rackham SA a décidé de placer la société sous la protection du Tribunal de Commerce de Bobigny dans le cadre de la loi de sauvegarde. Nous vous informons qu'une période d'observation de 6 mois a été ouverte le 27 août 2007.

Cette démarche volontaire a été motivée par une analyse de l'évolution générale de la société, et en particulier de sa trésorerie sur les derniers mois, marquée par les points suivants :

1. La Direction Générale de Rackham SA a anticipé l'évolution du marché des jeux de stratégie avec figurines vers le « prêt à jouer » et a fait, dès début 2005, le choix des figurines en plastique montées et peintes. Cette nouvelle orientation stratégique, annoncée lors de l'assemblée générale des actionnaires de septembre 2006, permet aujourd'hui à Rackham d'être le précurseur sur le marché. Le choix de ce nouveau modèle industriel a nécessité de lourds investissements qui ont commencé à porter leurs fruits avec le lancement du jeu de science-fiction AT-43 en novembre 2006. La nouvelle édition de Confrontation, l'Age de Rag'Narok, est prévue pour novembre 2007.

2. Si le démarrage d'AT-43 aux Etats-Unis est très satisfaisant, en ligne avec les objectifs – le chiffre d'affaires US est en croissance de plus de 10 % par mois et la position de la société sur cette zone géographique prioritaire est renforcée pour les mois à venir par un contrat de distribution exclusive avec un master distributeur, Fantasy Flight Games – son implantation en Europe se fait plus lentement que prévu.

Ainsi, la croissance du chiffre d'affaires AT-43 ne compense pas, pour le moment, l'érosion du chiffre d'affaires Confrontation dans sa version actuelle (figurines en métal), en fin de son cycle de vie. Le chiffre d'affaires global réalisé par Rackham SA est passé de 400 K€ par mois en 2005-2006 à 300 K€ sur la même période depuis 1 an.

3. Dans ce contexte, la Direction a mis en place, depuis plusieurs mois, une restructuration qui fait sentir ses premiers effets. Elle doit néanmoins être poursuivie afin de permettre à la société d'assurer sa pérennité et de bénéficier pleinement du renouvellement de sa gamme de produits. Ce sera chose faite dans le cadre de la phase d'observation qui permet à la société de geler l'ensemble de son passif exigible.

Les comptes de la société Rackham SA sont en cours de revue par le commissaire aux comptes. Un communiqué complémentaire sera disponible sur le détail des comptes et du passif exigible après leur certification dans les prochaines semaines.

Confiants dans les perspectives de développement de la société Rackham SA, nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire par téléphone au +33.1.55.86.89.20 ou par courriel à info@rackham.fr.

La Direction Générale de Rackham